

# CONFÉRENCE DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS BLESSÉS ET DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

## RETOUR AUX SOURCES

Hôtel Crowne Plaza  
5685, avenue Falls  
Niagara Falls (Ontario) L2E 6W7

**Du mercredi 23 janvier au dimanche 27 janvier 2013**

- Toutes les réservations d'hôtel doivent être faites en communiquant avec Voyages W.E. au 1 888 676-7747 au plus tard le **27 décembre 2012**.
- Frais d'inscription : 215,00 \$ pour les sections locales affiliées.
- Frais d'inscription : 375,00 \$ pour les sections locales non affiliées.
- Frais d'inscription tardive par personne déléguée après le 11 janvier : 50,00 \$.

Cette année, nous combinons la conférence des deux comités afin d'examiner les nombreux changements législatifs qu'a entraîné le Rapport Dean et les révisions continues de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Nous avons également prolongé la conférence d'une journée pour permettre des discussions complètes sur les nombreux défis auxquels les sections locales sont confrontées.

***C'est une conférence sans parfum.***

Si vous avez besoin de services de garde sur place, de traduction simultanée en français, d'ASL, ou si vous avez d'autres besoins en matière d'accessibilité, veuillez consulter notre site Web à

[www.cupe.on.ca](http://www.cupe.on.ca) ou communiquer avec notre bureau au 905-739-9739.

**LE FORMULAIRE D'ACCESSIBILITÉ DOIT ÊTRE REMPLI ET RETOURNÉ AVANT LE 11 JANVIER 2013**

Si vous souhaitez obtenir cet avis en français, visitez également notre site Web.

**CONFÉRENCE DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS BLESSÉS ET DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ**

Du 23 au 27 janvier 2013

Hôtel Crowne Plaza, Niagara Falls

**ORDRE DU JOUR**

**Le mercredi 23 janvier**

15 h 00 à 17 h 00

Orientation des nouvelles personnes membres et des jeunes personnes membres

17 h 00 à 19 h 00

Inscription

19 h 00 à 21 h 00

Ouverture et séance plénière

Candace Rennick, secrétaire-trésorière du SCFP-Ontario

**Le jeudi 24 janvier**

8 h 30 à 9 h 00

Inscription

9 h 00 à midi

Fred Hahn, président du SCFP-Ontario

Conférencier(ère)s invité(e)s (AC)

Présentation du Centre de santé des travailleurs(ses) de l'Ontario

Présentation du Groupe d'intervention sur les invalidités professionnelles (ODRT)

Midi à 13 h 30

Lunch

13 h 30 à 17 h 00

Discussion en groupe sur la santé et la sécurité (prévention et sécurité psychosociale en matière de retour au travail) avec une période de Q et R  
Curtis VanderGriendt et Terri Aversa seront les conférencier et conférencière invités

Discussion en groupe sur la santé et la sécurité avec une période de Q et R – Conférencier(ère) AC

Soirée Temps libre

\*Caucus de l'égalité\* et \*réunion relative au mandat du CCCSO/CCTTUO\*

**Le vendredi 25 janvier**

9 h 00 à midi

Premier atelier

**Santé et sécurité :**

1. Comprendre de quelle façon le lieu de travail affecte notre santé physique et mentale

2. Assurer un retour au travail sain et sécuritaire

**CSPAAT :**

3. Preuve électronique

4. Obligation de prendre des mesures d'adaptation

Midi à 13 h 30

Lunch

13 h 30 à 17 h 00

Deuxième atelier

**Le samedi 26 janvier**

9 h 00 à midi

Santé et sécurité et CSPAAT – Période de Q et R – Lunch

Midi à 13 h 30

13 h 30 à 17 h 00

Séance de stratégie en petits groupes – Spécifique aux secteurs

Soirée – DJ et danse... toutes les personnes déléguées sont les bienvenues et on les encourage à y assister!

**Le dimanche 27 janvier**

9 h 00 à midi

Rapports et Plan d'action

Réunion sur les affaires des comités

Récapitulation et Levée de la conférence

# DESCRIPTION DES ATELIERS

## 1. Santé et sécurité : Comprendre de quelle façon le lieu de travail affecte notre santé physique et mentale

Les travailleuses et les travailleurs passent une grande partie de la journée, chaque jour, à travailler. La façon dont le travail est organisé et la qualité de nos relations au travail peuvent avoir des conséquences énormes sur notre bien-être physique et mental. C'est particulièrement important pour les travailleuses et les travailleurs, malades ou blessés, qui retournent au travail. L'atelier explorera les facteurs qui peuvent déterminer la sécurité psychologique au travail, la façon de les évaluer et de déterminer si leurs conséquences sur nos membres créent un problème. Les participantes et les participants développeront des outils et des stratégies pour commencer à répondre aux préoccupations des personnes membres et à rendre nos lieux de travail du SCFP sains et sécuritaires psychologiquement.

## 2. Santé et sécurité : Assurer un retour au travail sain et sécuritaire

Nos personnes membres du SCFP tombent souvent malades ou se blessent au travail. Après avoir pris le temps de guérir, il est temps pour elles de réintégrer le lieu de travail, mais elles sont particulièrement vulnérables face à une nouvelle blessure. Il y a de nombreux niveaux de prévention différents, et la compréhension et l'application de tous les niveaux de prévention sont importantes pour les personnes qui retournent au travail. Cet atelier explorera les niveaux de prévention et la façon de les appliquer dans le cas particulier du retour au travail d'une travailleuse ou d'un travailleur malade ou blessé. Les participantes et les participants à l'atelier acquerront la connaissance et les outils nécessaires pour assurer un retour travail sain et sécuritaire, sauront comment exercer leurs droits et responsabilités en matière de santé et de sécurité et apprendront comment cela peut être étendu à toutes nos personnes membres au travail.

## 3. CSPAAT : Preuve électronique

Cet atelier donnera aux participantes et aux participants les outils pour comprendre les avantages et les risques de l'effet de l'utilisation de divers modèles de surveillance utilisés par les employeurs et la CSPAAT à l'égard des membres par rapport aux demandes d'indemnisation de la CSPAAT.

## 4. CSPAAT : Obligation de prendre des mesures d'adaptation

Cet atelier permettra aux participantes et aux participants d'accroître leur compréhension générale du processus actuel lorsqu'elles et ils sont confrontés au Code des droits de la personne et lors du « retour au travail » des travailleuses et travailleurs après des préjudices indemnifiables et non indemnifiables. Diverses lois seront explorées.

## CONFÉRENCE DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS BLESSÉS ET DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Du 23 au 27 janvier 2013  
Hôtel Crowne Plaza, Niagara Falls

**Veillez indiquer votre préférence pour les ateliers de la CSPAAT OU en santé et sécurité ET votre niveau d'expérience (Débutant = D ou Avancé = A)**

**Ateliers du samedi :**

1. Comprendre de quelle façon le lieu de travail affecte notre santé physique et mentale (santé et sécurité)
2. Assurer un retour au travail sain et sécuritaire (santé et sécurité)
3. Preuve électronique (CSPAAT)
4. Obligation de prendre des mesures d'adaptation (CSPAAT)

*(veuillez indiquer votre choix d'atelier par ordre de préférence)*

NOM	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE / COURRIEL	Santé et sécurité D = Débutant A = Avancé	CSPAAT D = Débutant A = Avancé	Atelier du samedi	
				1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>

**FRAIS D'INSCRIPTION :**

SECTIONS LOCALES AFFILIÉES	215,00 \$ X ___ = _____ \$
SECTIONS LOCALES NON AFFILIÉES	375,00 \$ X ___ = _____ \$
FRAIS POUR INSCRIPTION TARDIVE par personne déléguée (après le 11 janvier)	50,00 \$ X ___ = _____ \$
<b>TOTAL</b>	<b>_____ \$</b>

(REMARQUE : les frais supplémentaires de 160,00 \$ pour les sections locales non affiliées seraient appliqués au premier paiement de la capitation si une section locale se joint à la Division de l'Ontario dans les trois mois suivant la conférence.)

Veillez libeller le chèque à l'ordre de « CUPE ONTARIO » et l'envoyer avec le formulaire d'inscription à l'adresse suivante :  
Conférence du Comité de défense des travailleuses et travailleurs blessés et du Comité de santé et de sécurité  
SCFP-Ontario, 80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2  
Téléphone : 905-739-9739 Télécopieur : 905-739-9740

SECRÉTAIRE :	NUMÉRO DE LA SECTION LOCALE :
ADRESSE :	
TÉLÉPHONE :	SIGNATURE :
COURRIEL :	



## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCÈS AUX SERVICES

(Faire des copies de ce formulaire et le distribuer à chacun des délégués)

N° de section locale \_\_\_\_\_

(En lettres moulées)

**Nom du délégué :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

Code postal

**Téléphone : (maison)** \_\_\_\_\_

**(bureau)** \_\_\_\_\_

**Email :** \_\_\_\_\_

**Cocher le ou les services attendus :** (Tous les services seront fournis par SCFP-Ontario) :

**Guide/aide personnelle**

Je fournirai mes propres

Un est exigé

Interprétation en langage des signes

Accès pour fauteuil roulant

Aide à l'inscription

Aide en cas d'évacuation

**Communication Alternative**

Traduction française

Sous-titrage en temps réel

Média de remplacement

Gros caractères (Corps \_\_\_\_\_)

**J'ai besoin de matériaux à l'avance  
(afin d'adapter à une incapacité)**

Format électronique

**Allergies importantes (Spécifiez)**

---

---

---

**Aurez-vous besoin d'autres aménagements ? (Spécifiez)**

---

---

---

**Aurez-vous besoin d'autres mesures d'accommodement à l'hôtel (comme un téléimprimeur, une alarme visuelle, etc.)? (Spécifiez)**

---

---

---

**Si vous désirez obtenir d'autres services, inscrivez-le ici (Spécifiez)**

---

---

---

Compléter et retourner ce formulaire avant le **4 janvier 2013** à :  
Demande d'accès du SCFP-Ontario  
80, rue Commerce Valley E., bureau 1  
Markham, Ontario L3T 0B2  
905-739-9739 ou Télécopieur : 905-739-9740

Tout(e) délégué(e) ayant l'amener un ou des enfant(s) au congrès doit remplir **un formulaire par enfant à inscrire**. (On peut photocopier des exemplaires additionnels).

**Fonction:** \_\_\_\_\_

**# INSCRIPTION** (en caractères d'imprimerie)

Nom de l'enfant	Âge	Problèmes médicaux, allergies ou soins spéciaux

**# CONSENTEMENT**

Je, \_\_\_\_\_ (parent/gardien(ne)), permet par les présentes à mon enfant ci-dessus inscrit de participer aux activités de loisirs et de recreation offertes sur place par le personnel formé de la garderie du congrès ci-dessus nommé.

**# DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ**

Je, \_\_\_\_\_ ((parent/gardien(ne)), degage par les présentes le SCFP Ontario de toute reclamation en dommages pour la sécurité ou la santé de mon enfant ci-dessus inscrit, quelle qu'en soit la cause, pendant sa participation à l'une ou l'autre des activités de la garderie du congrès ci-dessus nommé.

Signé: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Parent/gardien(ne) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone (residence) \_\_\_\_\_ (travail) \_\_\_\_\_ Section locale \_\_\_\_\_

Signature d'un témoin: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Nom du témoin: \_\_\_\_\_

Veuillez remplir et retourner le formulaire ci-dessus  
**un mois avant le 4 janvier**  
SCFP Ontario  
80, rue Commerce Valley E., bureau 1  
Markham, Ontario L3T 0B2  
Téléphone: 905-739-9739 ou Télécopieur: 905-739-9740

## DIRECTIVES POUR OBTENIR UNE AIDE PERMETTANT AUX SECTIONS LOCALES D'ASSISTER AUX CONFÉRENCES SECTORIELLES

### CRITÈRES

Afin d'être considérée pour recevoir une aide, la section locale doit entrer dans une des quatre catégories suivantes :

1. Être une petite section locale du secteur qui compte moins de 100 membres.
  2. Être une section locale du Nord située au nord de la rivière des Français ou à plus de 500 kilomètres du lieu de l'événement.
  3. Être une section locale nouvellement formée qui négocie présentement sa première convention collective.
  4. Être une section locale qui a été en grève ou en lock-out au cours de l'année précédente menant à la conférence.
- Afin qu'une section locale soit considérée pour recevoir une aide, elle doit répondre aux exigences suivantes :
1. À l'exception des sections locales qui négocient une première convention collective, la section locale doit être à jour quant à ses paiements de la capitation au SCFP-Ontario.
  2. Aux fins de cette exigence, à jour signifie ne pas être plus de trois mois en arriérés au moment où la subvention pour la conférence est octroyée.
  3. La section locale doit démontrer une incapacité de payer.

### DÉMONSTRER L'INCAPACITÉ DE PAYER

L'incapacité de payer d'une section locale sera déterminée selon les liquidités dépassant 10 fois le montant pour l'envoi d'une personne déléguée à la conférence en question. Par exemple, s'il est déterminé que le coût pour l'envoi d'une personne déléguée est de 1 000,00 \$, la section locale doit avoir moins de 10 000,00 \$ à sa disposition en argent. Le processus qui suit sera appliqué :

1. Une fois le formulaire de demande reçu, la secrétaire-trésorière déterminera le coût pour la participation de la section locale basé sur la réalité de la journée de ses personnes déléguées (emplacement, salaires, hébergement et frais d'inscription).
2. La section locale devra démontrer une incapacité de payer en soumettant à la secrétaire-trésorière un rapport des syndicats de la section locale récent et approuvé. La section locale devra également envoyer une copie de son relevé bancaire qui identifiera les liquidités.
3. Le mobilier de bureau, les équipements et la propriété ne seront pas considérés aux fins de détermination des biens.
4. Des circonstances particulières, comme un arbitrage ou une campagne pour éviter la grève en cours, seront considérées dans la détermination de l'incapacité de payer de la section locale.

### DEMANDE

Afin qu'une section locale soit considérée pour recevoir une aide pour assister à un événement, un formulaire de demande doit être rempli et envoyé à la secrétaire-trésorière avant la date limite précisée sur le formulaire de demande d'aide. Un tel formulaire ainsi que les directives seront envoyés par la poste avec l'avis de convocation à la conférence.

### AIDE FINANCIÈRE

L'aide aux sections locales doit être incluse dans le budget de la conférence en utilisant les revenus de la conférence. L'aide doit être limitée à ce qui suit :

1. L'aide sera normalement limitée à une personne membre par section locale. L'aide ne sera pas disponible si la section locale envoie autrement une personne déléguée.
2. Il n'y aura pas de frais d'inscription pour assister à l'événement et une telle personne déléguée aura tous les droits et privilèges conformément aux règlements du secteur.
3. Le voyage aller-retour sera payé en cas de voyage en avion ou en train et on remboursera le kilométrage en cas de voyage en automobile. La décision sera fondée sur le moyen de transport le plus économique et le plus raisonnable.
4. Lorsque possible et lorsqu'une conférence a des chambres gratuites inutilisées, l'hébergement peut également être fourni.

### SECTIONS LOCALES NOUVELLEMENT FORMÉES

Du soutien additionnel peut être offert en reconnaissance des sections locales nouvellement formées qui n'ont pas de convention collective et au sein desquelles aucune cotisation syndicale n'est perçue. Un tel soutien doit être considéré au moment de la planification du budget de la conférence.

# Demande de soutien d'une section locale

N° de la section locale : \_\_\_\_\_

Nom de la personne déléguée qui assistera à l'événement : \_\_\_\_\_

Personne-ressource pour la section locale : \_\_\_\_\_

Adresse de courrier électronique : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone pour rejoindre la personne le jour : \_\_\_\_\_

Nombre de membres au sein de la section locale : \_\_\_\_\_

Est-ce que la section locale négocie présentement une première convention collective?

OUI  NON

Est-ce que la section locale a été en grève ou en lock-out au cours de la dernière année?

OUI  NON

Moyen de transport : Avion  Train  Voiture

Veuillez joindre les documents suivants (***ne s'applique pas aux sections locales nouvellement formées qui négocient une première convention collective***) :

1. Récent rapport des syndic approuvé
2. Copie du relevé bancaire à jour

**VEUILLEZ FAIRE PARVENIR LE TOUT AVANT LE 4 JANVIER 2013 À :**

Candace Rennick, secrétaire-trésorière  
SCFP-Ontario

80, rue Commerce Valley E, bureau 1  
Markham (ONTARIO) L3T 0B2